

CONCOURS I.T.R.F. DE DROIT COMMUN - NATURE DES EPREUVES (Arrêté du 28/12/2011 modifié par Arr. du 25/06/2012)

		admissibilité	durée	coef
IGR	externe	Etude de dossier		4
	interne	Etude de dossier		2
IGE	externe	Etude de dossier		4
	interne	Etude de dossier		2
ASI	externe	Epreuve écrite : <i>Rédaction d'une note à partir d'un dossier technique</i> <u>ou</u> <i>questions + cas pratique + exercices</i>	3 h	4
	interne	Etude de dossier		2
TECHNICIEN classe SUPERIEURE	externe	Epreuve écrite : <i>Rédaction d'une note à partir d'un dossier technique</i> <u>ou</u> <i>questions + cas pratique + exercices</i>	3 h	3
	interne	Etude de dossier		2
TECHNICIEN classe NORMALE	externe	Epreuve écrite : <i>questions + cas pratique + exercices</i>	3 h	3
	interne	Etude de dossier		2
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2e classe (E5)	externe	Epreuve écrite : <i>questions + cas pratique + exercices</i>	2 h	3
	interne	Etude de dossier		2

	admission	durée	coef
IGR	Entretien avec le jury	45 min dont 10 min max. d'exposé	5
	Audition par le jury	45 min dont 10 min max. d'exposé	4
IGE	Entretien avec le jury	30 min dont 5 min max d'exposé	5
	Audition par le jury	30 min dont 5 min max d'exposé	4
ASI	Entretien avec le jury (complété éventuellement par un TP devant le jury)	30 min dont 5 min max. d'exposé ou 2h max. si TP (= 1 épreuve, donc une seule note)	5
	Audition par le jury	30 min dont 5 min max. d'exposé	4
TECHNICIEN classe SUPERIEURE	. Epreuve professionnelle : <i>TP</i> <u>ou</u> <i>questions + cas pratique + exercices</i>	3 h max.	4
	. Entretien avec le jury	25 min dont 5 min max. d'exposé	3
	Audition par le jury	25 min dont 5 min max. d'exposé	4
TECHNICIEN classe NORMALE	. Epreuve professionnelle : <i>TP</i> <u>ou</u> <i>questions + cas pratique + exercices</i>	3 h max.	4
	. Entretien avec le jury	25 min dont 5 min max. d'exposé	3
	Audition par le jury	25 min dont 5 min max. d'exposé	4
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2e classe (E5)	. Epreuve professionnelle : <i>TP</i> <u>ou</u> <i>questions + cas pratique + exercices</i>	2 h max.	4
	. Entretien avec le jury	20 min dont 5 min max. d'exposé	3
	Audition par le jury	20 min dont 5 min max. d'exposé	4

➔ C.V. et LETTRE DE MOTIVATION sont obligatoires pour toutes les épreuves orales d'admission